

République Française
Département de la Moselle
**Mairie de
HULTEHOUSE**



Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11
Conseillers votants : 10

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 24 Septembre 2021 à 19 h 00

Convocation adressée le 20.09.2021

Sous la présidence de : Philippe MOUTON Maire

Etaient présents : Eric BAILLY, Philippe HERTSCHUH, Myriam ZIMMERMANN, Vincent BUCHY, Béatrice DEHLINGER, Christian VATRY MANSER Stéphane et HEINRICH Giselle.

Absents excusés : DREYER Nadine qui a donné procuration à HERTSCHUH Philippe
ZIMMERMANN Myriam qui a donné procuration à DEHLINGER
Béatrice.

WALCH Marc

ORDRE DU JOUR :

1. Changement délégué titulaire du Syndicat des Eaux de Phalsbourg
2. Reversement CAF Familles Rurales
3. Attribution marché Rue des Fontaines
4. Réalisation Emprunt 2021 auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations
5. Heures complémentaires personnel non titulaire
6. Création poste à 14 heures adjoint technique titulaire
7. Modification circonscriptions territoriales de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg
8. Divers et communications :

Intervention de Maurice ZAPPATERRA pour la présentation du site internet de la Commune

42/2021	Changement délégué titulaire du Syndicat des Eaux de Phalsbourg
43/2021	Reversement CAF Familles Rurales
44/2021	Attribution marché Rue des Fontaines
45/2021	Réalisation Emprunt 2021
46/2021	Heures complémentaires personnel non titulaire
47/2021	Modification circonscriptions territoriales de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg

Point 1: Changement délégué titulaire du Syndicat des Eaux de Phalsbourg

Suite à la demande de M WALCH Marc qui souhaite quitter la fonction de délégué titulaire au Syndicat des Eaux de Phalsbourg, le conseil municipal doit se prononcer pour une nouvelle nomination.

Vu la demande de M MANSER Stéphane qui souhaite prendre la fonction de délégué titulaire au sein du Syndicat des Eaux de Phalsbourg

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme M MANSER Stéphane délégué titulaire pour représenter la commune de Hultehouse auprès du Syndicat des Eaux de Phalsbourg.

Adopté à l'unanimité.

Samedi 09 Octobre à 9 heures RV devant la Mairie de Phalsbourg (visite des sources et de la station de traitement).

Point 2: Reversement CAF Familles Rurales

Le conseil municipal de HULTEHOUSE

Vu les versement de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse d'un montant de 1420.20 € et de 1229.76 € concernant l'activité Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le conseil décide de demander une participation annuelle d'un montant de 249.96 € pour la location de la salle pour les activités de l'association (Centre aéré vacances d'été et de la Toussaint)

Le conseil municipal , après en avoir délibéré :

- *Décide de reverser à l'Association « Familles Rurales » un montant de 2420.00 €.*

Point 3: Attribution marché Enfouissement des Réseaux Aériens de la Rue des fontaines

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres dont la clôture était le 05/07/2021 à 16 heures, deux offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 30/07/2021 par la commission d'appel d'offres communale, puis d'une analyse par le Bureau d'Etudes BEREST de Phalsbourg maître d'œuvre.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (55 %), la valeur technique (35 %), délais (10 %).

Au regard de l'analyse réalisée par le Bureau BEREST qui préconise de retenir l'offre de l'Entreprise EST RESEAUX pour un montant de 309861.00 € ttc reconnue économiquement l'offre la plus avantageuse.

Le Conseil municipal , après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité l'offre de l'Entreprise EST RESEAUX pour un montant de 309861.00 € et attribue le marché d'enfouissement des réseaux aériens de la Rue des Fontaines à l'entreprise EST RESEAUX .

Point 4: Réalisation emprunt 2021

Pour le financement des travaux d'Aménagement de la Rue des Fontaines, le conseil municipal de la Commune de Hulthehouse est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de une Ligne du Prêt pour un montant total de 300000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	Enveloppe SPL - PSPL Livret A
Montant :	300 000 euros
Si avec préfinancement : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement : :	0 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielles

Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1.05 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amortissement prioritaire : <i>l'échéance est égale à la somme du montant de l'amortissement et des intérêts</i>
Modalité de révision :	Simple révisabilité

A cet effet, le Conseil autorise son Maire , Philippe MOUTON à :

- signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.
 - et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent.
- Adopté à l'unanimité.

Point 5: Heures complémentaires Personnel non titulaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux ,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents dont le corps de référence est celui de la fonction publique de l'Etat,

DECIDE

Que les agents non titulaires relevant du cadre d'emplois d'adjoints administratifs territoriaux peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire.

Les heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Adopté à l'unanimité.

Point 7: Modification circonscriptions territoriales de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg

Le maire informe le conseil municipal que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de la Petite Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de la La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de « Paroisse de Weinbourg-Erckartswiller-Sparsbach ». En application de l'article L 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré :

- le conseil municipal émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.
- Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de la Petite Pierre en inspection Alsace Bossue- Moselle.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré :

Contre : 5

Pour : 5

Point 8: Divers et communications

Augmentation heures agent d'entretien

Suite à la proposition du Maire d'accorder 2 heures supplémentaires à l'agent d'entretien qui assure une permanence dans le cadre du protocole renforcé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit , ne donne pas suite à cette demande:

Contre : 3

Abstentions : 4

Pour : 3

Maison des Sœurs :

- Demande de permis de construire en cours.
- Lancement des appels d'offres en Octobre
- Le dernier terrain sera vendu prochainement.

Entretien station épuration :

- Doit être pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg puisqu'elle a la compétence , le conseil municipal demande au Maire d'agir avec insistance auprès de celle-ci.

Demande de terrains constructibles :

- En mairie nous avons plusieurs demandes pour l'acquisition de terrains constructibles :
Secteur du Hasenvoedel : terrain communal qui pour l'instant n'est pas constructible et ne sera pas vendu .
Secteur du Schelacker : pour l'instant la commune n'a pas les moyens financiers pour assurer la viabilisation de ce secteur.

Commission des travaux :

- Une réunion de la commission des travaux aura lieu le vendredi 15 Octobre 2021 pour le suivi des travaux de la Rue des Fontaines.

Site internet :

- Maurice a présenté le site au conseil municipal et demande à celui-ci de continuer à le faire vivre par la transmission des éléments courants aux administrateurs.

Remise en état des chaussées :

- M MANSER demande au Maire si une intervention est prévue pour la remise en état des chaussées communales , en effet l'entreprise KARCHER interviendra courant Octobre.

Taille des arbres au gîte :

- Eric BAILLY remercie l'entreprise Yves OBER pour le prêt de la nacelle qui a permis la taille des arbres au gîte .

Journée de travail :

- Programmée au 16 Octobre 2021 à 8 heures (Dalle au gîte, taille des arbres au presbytère).

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL

MOUTON Philippe	
DREYER Nadine	ABSENTE
BAILLY Eric	
HERTSCHUH Philippe	
ZIMMERMANN Myriam	ABSENTE
BUCHY Vincent	
DEHLINGER Béatrice	

WALCH Marc	ABSENT
VATRY Christian	
MANSER Stéphane	
HEINRICH Giselle	